

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ANCENIS 12 PLACE ALSACE LORRAINE BP 87 ANCENIS ST GEREON 44153 ANCENIS CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MME HEROUIN CELINE, gérant de la société A FLEUR DE PEAU EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 24 RUE DU DOCTEUR AUGUSTE CHENE VARADES 44370 LOIREAUXENCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	HEROUIN CELINE 690 RUE DES DEUX PROVINCES BELLIGNE 44370 LOIREAUXENCE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14016 00020719202 60 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

EMILIE RENOU
CHARGEES AFFAIRES PROFESSIONNELLES
emilie.renou@cic.fr

JST06

Emilie RENOU
Chargée d'affaires professionnels

CIC Ouest
ANCENIS

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ANCENIS 12 PLACE ALSACE LORRAINE BP 87 ANCENIS ST GEREON 44153 ANCENIS CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MME HEROUIN CELINE, gérant de la société A FLEUR DE PEAU EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 24 RUE DU DOCTEUR AUGUSTE CHENE VARADES 44370 LOIREAUXENCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	HEROUIN CELINE 690 RUE DES DEUX PROVINCES BELLIGNE 44370 LOIREAUXENCE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14016 00020719202 60 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

EMILIE RENOU
CHARGÉE AFFAIRES PROFESSIONNELS
emilie.renou@cic.fr

JST06

